



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2024

OBJET : CULTURE

29) Rencontres départementales de musique de chambre
2024/2025

Ensemble 2e2m, La Muse en Circuit, UEPA 94, Concert
impromptu, MusEA - Convention

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240208-DEL20240208_29-DE
Date de télétransmission : 14/02/2024
Date de réception préfecture : 14/02/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 29

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	31
Absents représentés.....	14
Absents excusés.....	3
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE HUIT FÉVRIER à DIX-NEUF HEURES TRENTE-HUIT, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 2 février 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 29

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. BADI, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
M. GASSAMA, Adjoint au Maire, représenté par M. OURABAH-BERTOUT,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. BUCH,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme PETER,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
Mme RAER, Conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH.

ABSENTS EXCUSES

Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



CULTURE

29) Rencontres départementales de musique de chambre 2024/2025

Ensemble 2e2m, La Muse en Circuit, UEPA 94, Concert impromptu, MusEA - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine porte un intérêt très particulier au développement culturel et à l'accès à la culture pour tous, sous toutes ses formes,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine organise les Rencontres départementales de musique de chambre en partenariat avec l'ensemble 2e2m, La Muse en Circuit, l'UEPA 94, le Concert impromptu et l'association MusEA,

considérant qu'il est de l'intérêt des stagiaires des Rencontres départementales de musique de chambre, composés entre autres de groupes ivryens, de travailler avec une compositrice en résidence,

considérant qu'il y a lieu de concrétiser le soutien de la ville d'Ivry-sur-Seine à la création musicale et à la pratique de la musique de chambre en y apportant un rayonnement départemental,

considérant dès lors, qu'il convient en conséquence, d'approuver la convention fixant les modalités de ce partenariat, et d'accorder à ce titre, une subvention à l'ensemble 2e2m,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat entre la ville d'Ivry-sur-Seine, l'ensemble 2e2m, La Muse en Circuit, l'UEPA 94, le Concert impromptu et l'association MusEA relative à l'organisation du projet de résidence d'une compositrice en 2024 et 2025 dans le cadre des Rencontres départementales de musique de chambre et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : ACCORDE une subvention d'un montant de 4000 € à l'ensemble 2e2m pour la résidence d'artiste.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 14/02/2024